



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

**AVIS SUR
L'EXTENSION
D'UN ELEVAGE
PORCIN**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :
Néant

Date de convocation : 9 décembre 2014

Sonia DOUX BETHUIS est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur DERVOUOT, Adjoint au Maire, indique qu'une enquête publique portant sur l'extension d'un élevage porcine situé à Pont Scorff est en cours actuellement. Aucune observation n'a été émise par la DREAL avant l'ouverture de l'enquête.

Le Conseil municipal est appelé à donner un avis sur ce projet, dans la mesure où une partie des terres du plan d'épandage se situe sur le territoire de la commune.

Selon le dossier, le projet du demandeur vise à renforcer la capacité de production actuelle de l'exploitation, afin de pouvoir y installer ses deux fils et rendre possible la transmission d'un élevage viable lors de son départ en retraite.

Ce projet s'inscrit aussi, dans un mouvement plus général qui conduit, parallèlement à une baisse de la production bretonne due à la concurrence allemande, danoise et néerlandaise, à forte concentration de cette production sur des sites de plus en plus importants.

Cette extension ferait ainsi passer l'exploitation de 2 082 animaux équivalents (soit 180 reproducteurs, 810 porcs en post-sevrage et 1 380 porcs charcutiers) (ce qui correspond à la taille moyenne des exploitations porcines bretonnes en 2013,) à 4 725 animaux équivalents (soit 360 reproducteurs, 1 800 porcs de post sevrage, 3 245 porcs charcutiers et 40 cochettes)

Pour loger tous ces animaux de nouveaux bâtiments seront construits autour du siège de l'exploitation de Restrezerch à Pont Scorff en continuité des bâtiments existants.

Le plan d'épandage, question pour laquelle la commune est plus directement concernée, s'étend sur 393, 36 ha de SAU dont 13.09 ha sont situés sur la commune de Trégunc dans le secteur de Kerstrat.

Les pressions organiques moyennes indiquées dans le dossier sont en conformité avec les seuils définis par la loi, (à titre indicatif la pression moyenne d'azote sera 138 unités d'azote/ha de SDN (surface potentiellement épandable) ou de 118 unités d'azote / ha de SAU pour un maximum autorisé en zone vulnérable de 170 unités d'azote/ha).

Le producteur de son côté a précisé par voie de presse, mais sans que cela soit indiqué de façon explicite dans le dossier, "qu'aucun m3 de lisier ne sera répandu sur les parcelles de Trégunc et que, sera seulement épandu tous les deux ans, avant la culture du maïs, du compost de fumier de truies élevées sur paille". Et enfin il indique que "ces terres faisant partie, auparavant, du plan d'épandage d'un élevage de volailles situé à Melgven, il n'y aura pas d'augmentation d'apport d'azote sur ces parcelles".

Il faut noter d'une part que, bien que les parcelles de Trégunc dont il est ici question soient incluses dans le périmètre Algues Vertes, l'EARL de Restrezech, dépendant du Morbihan, ne fait pas partie des exploitations agricoles inscrites dans le programme algues vertes "Sud Cornouaille". Inclure ces parcelles dans ce plan d'épandage, sans a minima, inscrire des prescriptions supplémentaires, apparaît donc en contradiction avec le plan de lutte contre les Algues vertes en Baie de la Forêt, validé le 11 février 2012 par l'ensemble des partenaires.

Il faut noter d'autre part, que le siège de l'exploitation et les bâtiments d'élevage se situent à 40 km des parcelles de Trégunc. La quantité de lisiers ou de fumiers à épandre sur les 13 ha de SAU, nécessiteront alors de nombreux allers-retours sur une longue distance, avec au final un bilan carbone peu favorable.

De son côté, la Commission locale de l'eau (CLE) chargée de l'élaboration du SAGE Sud Cornouaille, a émis auprès du Préfet du Finistère, le souhait que les 5 parcelles de Trégunc et de Melgven situées sur le territoire Algues Vertes soient retirées de ce projet d'extension de plan d'épandage. Elle juge peu opportun d'utiliser des parcelles incluses dans un périmètre Algues vertes pour une extension de plan d'élevage.

La Conseil municipal de Trégunc, à travers le vote de chacun de ses membres, doit maintenant donner un avis favorable ou défavorable sur ce projet qui inclut des parcelles de TREGUNC dans le plan d'épandage.

Au-delà des opinions personnelles que chacun peut avoir sur ce modèle de production agricole, considérant le poids économique important que représente ce secteur pour la région, le dossier n'appelle pas de remarques particulières sur des points pouvant avoir un impact direct pour la commune. Cependant, cette intégration dans le plan d'épandage de parcelles sensibles du territoire inscrites dans le périmètre de lutte contre la prolifération des Algues vertes et très éloignées du siège de l'exploitation, semble inopportune.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

POUR :	1 voix
CONTRE :	26 voix
BLANCS :	2 voix.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce que les parcelles de Trégunc fassent partie du plan d'épandage du projet d'extension d'un élevage porcin situé à Pont-Scorff.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 11 décembre 2014

LE MAIRE

Olivier BELLEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20141223-DE14161219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2014

Publication : 23/12/2014



(Handwritten signature of Olivier Bellec)